



INFO CRSP

2017-01

Suivi réunion du 5 avril 2017

Le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de la région de Chaudière-Appalaches a tenu une rencontre le 5 avril dernier et désire vous transmettre les principaux éléments qui y ont été discutés.

Votre participation au CRSP : des élections qui s'amorcent

Le 16 décembre dernier, le conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches a adopté le règlement sur la régie interne du CRSP. Le nouveau règlement propose une composition du CRSP bonifiée afin d'assurer une meilleure représentativité des pharmaciens de chaque territoire de notre région. À cet effet, le nombre de membres désignés est maintenant de 12 pharmaciens, soit trois (3) représentants par territoire pour chacun des groupes énumérés à l'article 417.7 de la LSSSS, soit les pharmaciens propriétaires, les pharmaciens salariés en pratique communautaire et les pharmaciens d'établissements.

Vous avez reçu ou recevrez dans les prochaines semaines, les informations concernant les modalités de mise en candidature pour siéger au CRSP. Nous sommes convaincus des leviers qu'apportent le CRSP et de ses retombées positives à l'égard des services pharmaceutiques de notre région dans le nouveau contexte du CISSS. C'est en participant en grand nombre que nous nous assurerons des meilleurs soins pour notre population. Merci à l'avance de votre implication!

Frais accessoires

Les discussions se poursuivent au MSSS pour établir un mécanisme d'approvisionnement des produits pharmaceutiques ciblés par l'abolition des frais accessoires. La liste de ces produits, actuellement remboursés par le CISSS de Chaudière-Appalaches aux cliniques médicales, aux GMF et aux cabinets privés de la région, est la suivante :

- Atropine;
- Bicarbonate de sodium injectable;
- Chlorhydrate de lidocaïne;
- Corticostéroïdes pour infiltration du système musculo-squelettique;
- Fluorescéine et Alcaïne ophtalmiques;
- Bandelettes pour INR.

Il est à noter que si le médecin envoie le patient s'approvisionner dans une pharmacie communautaire avant l'administration d'un médicament, le CISSS de Chaudière-Appalaches n'est pas tenu de rembourser le médicament. Le régime général d'assurance médicament ou un régime privé ayant déjà défrayé le coût.

Par ailleurs, d'autres produits non pharmaceutiques sont également dispensés ou remboursés par le CISSS de Chaudière-Appalaches, soit les allergènes ou les réactifs pour tests de sensibilité, l'azote liquide, les lentilles intraoculaires pliables monopiece monofocales asphériques, les plâtres de base et les attelles, le protoxyde d'azote, les stérilets de cuivre et les pessaires.



Pharmaciens en GMF

Le CRSP souhaite connaître les pharmaciens de la région qui œuvrent en GMF pour une meilleure appréciation de l'offre de services pharmaceutiques à notre population. La mise en place d'une communauté de pratiques à l'échelle provinciale est actuellement en cours pour un arrimage des activités effectuées en GMF. À cet effet, vous êtes invités à transmettre vos coordonnées à madame Chantal Breton à l'adresse suivante : chantal_breton@ssss.gouv.qc.ca.

Suivi des INR par les pharmaciens communautaires

Le transfert du suivi de l'anticoagulothérapie vers les pharmacies communautaires se poursuit. Nous désirons vous remercier de votre précieuse collaboration afin d'assurer une démarche coordonnée et sécuritaire pour tous les patients ciblés.

Tables locales sur les services pharmaceutiques

Le CISSS de Chaudière-Appalaches a mis en place le projet «Accès soins» qui vise notamment à orienter la clientèle vers d'autres ressources que les urgences pour les situations non prioritaires. À cet effet, la diffusion aux pharmacies communautaires d'une affiche expliquant les alternatives aux consultations dans les urgences précisant entre autres les services pouvant être offerts par les pharmaciens communautaires est débutée et se poursuivra dans les prochaines semaines. Pour plus d'informations, veuillez contacter madame Chantal Breton à l'adresse suivante : chantal_breton@ssss.gouv.qc.ca.

Bons coups

Le CRSP a reçu monsieur Stéphane Côté, pharmacien, qui est venu présenter un projet novateur pour la prise en charge collaborative du patient atteint de MPOC. Découlant de l'inobservance de la thérapie médicamenteuse très présente chez cette clientèle, une ordonnance collective permettant aux pharmaciens communautaires de modifier le dispositif de traitement en inhalation pour une même classe thérapeutique a été élaborée et sera bientôt mise en œuvre sur le territoire de la Beauce. Pour plus d'information, vous pouvez contacter monsieur Côté à l'adresse suivante : stephane.c@covapharm.ca. Nous vous invitons à nous faire part de vos bons coups en contactant madame Chantal Breton à l'adresse suivante : chantal_breton@ssss.gouv.qc.ca.

Nous voulons vous joindre

Nous avons reçu la mise à jour de plusieurs adresses électroniques des pharmaciens communautaires dans les derniers mois. Merci de votre réponse rapide! N'hésitez pas à passer le mot à vos collègues que nous n'aurions pas encore réussi à rejoindre. Ils peuvent acheminer leurs coordonnées à l'attention de madame Chantal Breton à l'adresse suivante : chantal_breton@ssss.gouv.qc.ca ou par télécopieur au 418 835-7178.

En toute collaboration,

Votre CRSP de la région Chaudière-Appalaches

